

Choix de cours d'art obligatoire

1^{re} et 2^e secondaire

Au 1^{er} cycle du secondaire, un cours d'art obligatoire est inscrit à l'horaire des élèves. Ce cours s'ajoute aux cours offerts dans le cadre des concentrations. À l'Escale, nous offrons le choix entre deux options pour ce cours d'art : arts plastiques et musique. Vous trouverez une description de ces options ci-dessous.

Critères de sélection :

Nous tentons toujours de donner le premier choix de cours à chacun de nos élèves. Toutefois, lorsque le nombre de demandes dépasse le nombre de places disponibles sans être suffisant pour justifier l'ouverture d'un deuxième groupe, une sélection est faite en se basant sur les critères suivants :

- Date et heure de réception de l'inscription complète (principe du 1^{er} arrivé, 1^{er} servi)
- Critères particuliers d'admission de chaque cours (voir ci-dessous)

ARTS PLASTIQUES

Le cours régulier d'arts plastiques permet à l'élève de mettre en pratique différentes techniques graphiques (dessin, peinture, gravure). L'élève y développera sa créativité, tout en apprenant à se connaître par l'entremise des gestes, techniques et thématiques explorés en classe.

Nombre de périodes :

2 périodes / cycle de 9 jours

Critères particuliers d'admission :

Recommandation des enseignants (intérêt pour les arts)



MUSIQUE

Le cours régulier de musique permet à l'élève de s'initier aux rudiments de cet art et d'apprendre à jouer d'un instrument à cordes, à vent ou de percussion. L'élève y est appelé à interpréter, créer et apprécier différentes œuvres musicales.

Nombre de périodes :

2 périodes / cycle de 9 jours

Critères particuliers d'admission :

Recommandation des enseignants (intérêt pour la musique, rigueur)

Aucune expérience en musique n'est requise au 1^{er} cycle.



ART DRAMATIQUE

Le cours régulier d'art dramatique permet à l'élève de s'initier aux diverses facettes de cet art. Par la création, l'appréciation et l'interprétation d'œuvres dramatiques, l'élève pourra augmenter son estime, coopérer avec ses pairs et exercer son potentiel créateur.

Nombre de périodes :

2 périodes / cycle de 9 jours

Critères particuliers d'admission :

Recommandation des enseignants (intérêt pour les arts de scène)

